PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Note de conjoncture

3e trimestre 2023

Auvergne-Rhône-Alpes

Note de conjoncture régionale
3e trimestre 2023

Réalisée par la DREETS en partenariat avec la DRFiP et les Urssaf de la région Auvergne-Rhône-Alpes

En Bref

En cumul entre janvier et septembre 2023, le chiffre d'affaires des entreprises de la région augmente de 7,8 % sur un an (comme au niveau national). L'encaissement de l'impôt sur les sociétés baisse de 6,4 %, alors que les encaissements de la TVA augmentent de 5,6 %. Dans un contexte de ralentissement du marché de l'immobilier, la taxe de publicité foncière baisse de 18,4 % mais les droits de mutation sont en hausse de près de 15 %. Les créations d'entreprises poursuivent leur hausse (+4,7 % de plus qu'au 2e trimestre 2023). Les défaillances d'entreprises augmentent nettement (+ 43,3 % dans la région, contre +38 % au niveau national). Les taux de restes à recouvrer des entreprises payant mensuellement sont stables par rapport au 3e trimestre 2022.

L'emploi salarié est en hausse au 3e trimestre (+0,3 point). Le taux de chômage augmente de 0,2 point et le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C est en hausse de 0,3 %. La part des demandeurs d'emploi de longue durée baisse de 3,3 points sur un an. Les ruptures collectives de contrats de travail sont en forte hausse sur un an. En particulier, le nombre de ruptures à l'ouverture de dossiers de PSE fait plus que doubler. Les ruptures conventionnelles individuelles sont en hausse de près de 20 %.

Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et celui de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) diminuent respectivement de 2 % et de 10,5 % sur un an. Le nombre d'allocataires de la prime d'activité augmente de 0,7 %.

Les principaux indicateurs :

Chiffre d'affaires : ***(données cumulées entre janvier et septembre 2023)***	↗	+ 7,8 % sur un an
Créations d'entreprises : ***(T3 2023)***	↗	+ 4,7 % sur un trimestre
Emploi salarié : ***(T3 2023)***	↗	+ 0,3 % sur un trimestre
Intérim : ***(T3 2023)***	↘	- 1 % sur un trimestre
DPAE : ***(T2 2023)***	↘	- 0,8 % sur un an
Taux de chômage : ***(T3 2023)***	↗	+0,2 point sur un trimestre
Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC : ***(T3 2023)***	↗	+ 0,3 % sur un trimestre
Revenu de solidarité active (RSA) : ***(septembre 2023)***	↘	- 2 % sur un an
Prime d'activité : ***(septembre 2023)***	↗	+ 0,7 % sur un an

Table des matières

Économie

Pib régional……..……..... 4

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises……..…….... 5

Encaissements fiscaux…….……...….....… 5

Dossiers traités par la commission des chefs de services financiers…..... 5

Taux de restes à recouvrer……..... 6

Créations et défaillances d'entreprises……... 7

Importations et exportations…….. 8

Conjoncture hôtelière……..……..……... 9

Conjoncture immobilière……..…….…….. 10

Emploi et chômage

Emploi salarié (dont intérim)…….….... 11

Déclarations préalables à l'embauche…….…… 13

Activité partielle……...…. 13

Ruptures collectives de contrats de travail (PSE, RCC, LICEC)……...…. 14

Ruptures conventionnelles individuelles…….…… 17

Taux de chômage…….……..... 17

Demande d'emploi trimestrielle…….….. 18

Prestations sociales

Bénéficiaires des prestations de solidarité…….……..... 20

Économie

Le Pib régional

Source : Insee - Comptes régionaux base 2014, Estimations de population
Année : 2021

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (290 877 millions d'euros en 2021). Par habitant, cela correspond à 35 765 euros, soit un chiffre supérieur à toutes les autres régions à l'exception de l'Ile-de-France (62 105 euros).

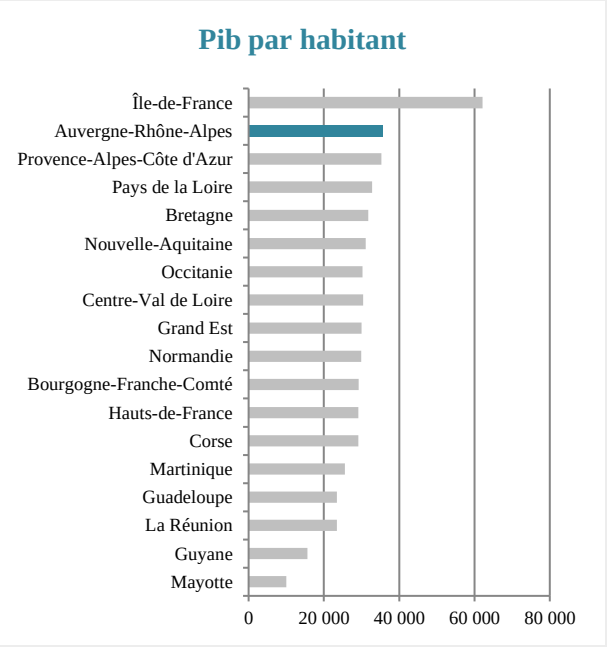

Le chiffre d'affaires et l'investissement des entreprises de la région en hausse

En cumul de janvier à septembre 2023, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint un peu plus de 415 263 millions d'euros et a ainsi augmenté de près de 8 % sur un an (soit autant qu'au niveau national), mais avec des disparités importantes entre les départements.
Sur un an, le chiffre d'affaires augmente dans tous les secteurs : + 7 % dans l'industrie (contre + 19 % au niveau national), + 3,2 % dans la construction (contre + 18,8 % au niveau national), et + 2,9 % dans le commerce (contre + 17,8 % au niveau national).

L'**investissement** de ces entreprises augmente de près de 11 % sur un an (autant qu'au niveau national).

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

		Montant 2022 (en M€)	Montant 2023 (en M€)	Evolution annuelle
Chiffre d'affaires :				
Total Auvergne Rhône-Alpes		**385 333**	**415 263**	**7,8%**
Dont :	Industrie	97 274	104 128	7,0%
	Construction	35 816	36 980	3,2%
	Commerce	129 356	133 067	2,9%
Total France		**4 450 538**	**4 796 441**	**7,8%**
Investissement :				
Auvergne-Rhône-Alpes		**2 590**	**2 874**	**10,9%**
France		**32 834**	**36 457**	**11,0%**

Source : DGFiP
Données cumulées du 1er janvier au 30 septembre

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région et portent désormais sur la période d'activité des entreprises et non plus sur la date de déclaration auprès de l'administration fiscale (pour les années 2022 et 2023).

Les encaissements fiscaux évoluent de façon contrastée

Les **encaissements fiscaux** recouvrés par la DRFiP et les DDFiP d'Auvergne-Rhône-Alpes [voir encadré] évoluent de façon contrastée sur un an. L'encaissement de l'impôt sur les sociétés baisse de 6,4 %, alors que les encaissements de la TVA augmentent de 5,6 %. Dans un contexte de ralentissement du marché de l'immobilier, la taxe de publicité foncière baisse de 18,4 % mais les droits de mutation sont en hausse de près de 15 %.

Montant et évolution des encaissements fiscaux

	Montant 2022 (en M€)	Montant 2023 (en M€)	Evolution annuelle
Impôt sur les sociétés	4 625	4 329	-6,4%
Taxe sur la valeur ajoutée	14 295	15 091	5,6%
Taxe de publicité foncière	1 496	1 220	-18,4%
Droits de mutation	1 385	1 589	14,8%

Source : DGFiP
Données cumulées du 1er janvier au 30 septembre

Les encaissements d'impôts sur les sociétés et de TVA comptabilisés ici ne couvrent que les seules entreprises privées ayant leur siège dans la région Auvergne-Rhône-Alpes dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 400 millions d'euros.

Hausse du nombre de dossiers traités par la CCSF, baisse des effectifs concernés

Sur la même période, 502 dossiers ont été traités par **les CCSF des directions des finances publiques de la région** (dont 146 pour le seul département du Rhône), soit deux fois plus qu'un an auparavant. Les effectifs correspondants sont toutefois en léger recul.

Dossiers traités et effectifs correspondants

	2022	2023
Dossiers traités	256	502
Effectifs salariés correspondants	7 400	7 271

Source : DGFiP
Données cumulées du 1er janvier au 30 septembre

La commission des chefs de services financiers (CCSF), les organismes de Sécurité sociale et l'assurance chômage accordent aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières, des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales. Les échéanciers qu'elle accorde sont pour une durée pouvant aller jusqu'à 36 mois. Au-delà, les difficultés de l'entreprise nécessitent généralement un traitement judiciaire.

Stabilité du taux de restes à recouvrer à 30 jours au 3e trimestre 2023, baisse du taux à 90 jours

Fin septembre 2023, **le taux de restes à recouvrer** [voir encadré] à 30 jours (échéances de mai 2023) atteint 1,5 % (stable par rapport à août 2022). Il baisse dans l'hébergement-restauration (-1,3 point) et dans la construction (-0,2 point), secteurs où le taux sont les plus élevés.
Le taux à 90 jours (pour les échéances de juin 2023) est en baisse de 0,1 point par rapport à juin 2022. Il atteint 1,1 %.

Taux de restes à recouvrer de cotisations sociales des entreprises de 10 salariés et plus

Données observées à fin septembre 2023	Taux en montant	Évolution 2023/2022
Échéance + 30 jours (mois de l'échéance)	**1,5% (août-2023)**	**0,0 pt**
Dont : Industrie	1,0%	0,0 pt
Construction	3,1%	-0,2 pt
Commerce	1,8%	0,6 pt
Hébergement-Restauration	3,6%	-1,3 pt
Autres services	1,3%	-0,0 pt
Intérim	0,9%	0,6 pt
Échéance + 90 jours (mois de l'échéance)	**1,1% (juin-2023)**	**-0,1 pt**

Source : Urssaf
Champ : entreprises employeuses du secteur concurrentiel

Les données de l'Urssaf

Le secteur concurrentiel couvert par l'Urssaf comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Les taux de restes à recouvrer (impayés) sont calculés, pour les entreprises payant mensuellement, comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer et le montant des cotisations dues. Ils sont observés à 30 jours et à 90 jours après l'échéance.

Hausse des créations d'entreprises sur le trimestre, et sur un an

Au 3e trimestre 2023, **les créations d'entreprises** en Auvergne-Rhône-Alpes sont en hausse (+4,7 % sur un trimestre, contre +1,6 % au niveau national) pour s'établir à environ 31 600. Les créations hors micro-entreprises augmentent de 2,6 %, et les créations de micro-entreprises sont en hausse de 5,8 %.

Les créations d'entreprises sont en hausse dans la construction (+2,7 %), dans le regroupement des activités « commerce, transports, hébergement et restauration » (+8,5 %) et dans les services (+4,2 %). A l'inverse, elles diminuent de 2,6 % dans l'industrie.

Sur un an, les créations d'entreprises augmentent de 1,6 % dans la région (+ 3,1 % au niveau national).

Nombre et évolution des créations d'entreprises

	Nombre de créations			Variation	
	3ème Trim. 2022	2ème Trim. 2023	3ème Trim. 2023	Trim.	Annuelle
Total régional	**31 114**	**30 191**	**31 602**	**4,7%**	**1,6%**
hors micro-entrepreneurs	12 050	10 387	10 659	2,6%	-11,5%
micro-entrepreneurs	19 064	19 804	20 943	5,8%	9,9%
Total France	**267 150**	**259 265**	**275 539**	**6,3%**	**3,1%**
hors micro-entrepreneurs	105 614	96 741	98 305	1,6%	-6,9%
micro-entrepreneurs	161 536	162 524	177 234	9,1%	9,7%

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements) – Méthode 2022
Champ : activités marchandes hors agriculture
Données trimestrielles CVS
.

Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises

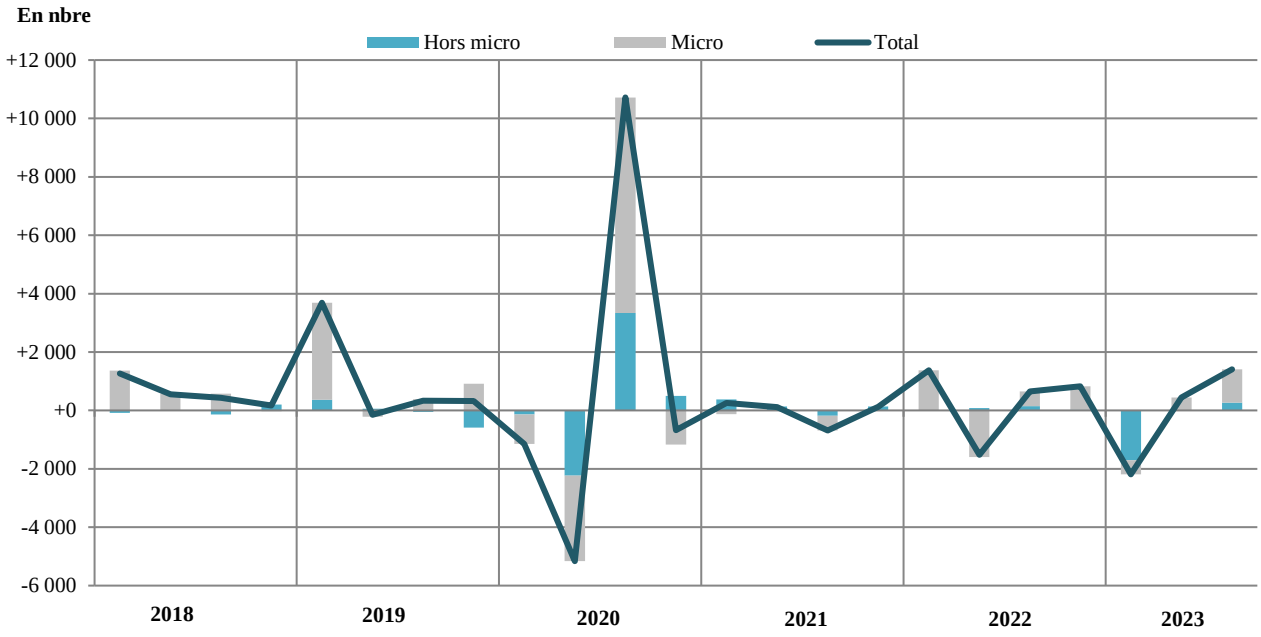

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)
Champ : activités marchandes hors agriculture
Données trimestrielles CVS

Le nombre de **défaillances d'entreprises** augmente fortement : la région en a enregistré 6 087 entre début octobre 2022 et fin septembre 2023, soit une hausse de 43,3 % sur un an. Au niveau national, les défaillances d'entreprises augmentent de 38 % sur la même période.

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

Baisse des exportations et des importations sur un an

Au 3e trimestre 2023, le montant des **exportations** atteint 16,5 milliards d'euros, soit une baisse de 3,3 % par rapport au 3e trimestre 2022. Dans le même temps, le montant des **importations** atteint 17,8 milliards d'euros. Elles sont en baisse de 5,6 % sur un an.

La part des exportations dans le chiffre d'affaires des entreprises de la région, autre indicateur fourni par la **DGFiP**, est de 12,4 % en cumulée de janvier à septembre 2023 (-0,1 point sur un an). Elle est de 10,2 % au niveau national.

Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)

Source : Douanes françaises
Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.

Baisse de l'activité hôtelière sur un an

Au 3e trimestre 2023, environ 7 205 nuitées ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une baisse de près de 3 % sur un an (- 3,4 % en France métropolitaine).

Nombre de nuitées trimestrielles (en milliers) et évolution annuelle

	T3 2022	T4 2022	T1 2023	T2 2023	T3 2023*
Nombre de nuitées en milliers					
Auvergne-Rhône-Alpes	5 544	7 423	4 886	6 670	7 205
France métropolitaine	57 269	70 589	48 226	42 538	68 197
Evolution annuelle					
Auvergne-Rhône-Alpes	7,4%	6,3%	11,1%	3,5%	-2,9%
France métropolitaine	23,5%	15,7%	19,2%	4,9%	-3,4%

**données provisoires*

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Nuitées dans l'hôtellerie (en milliers)

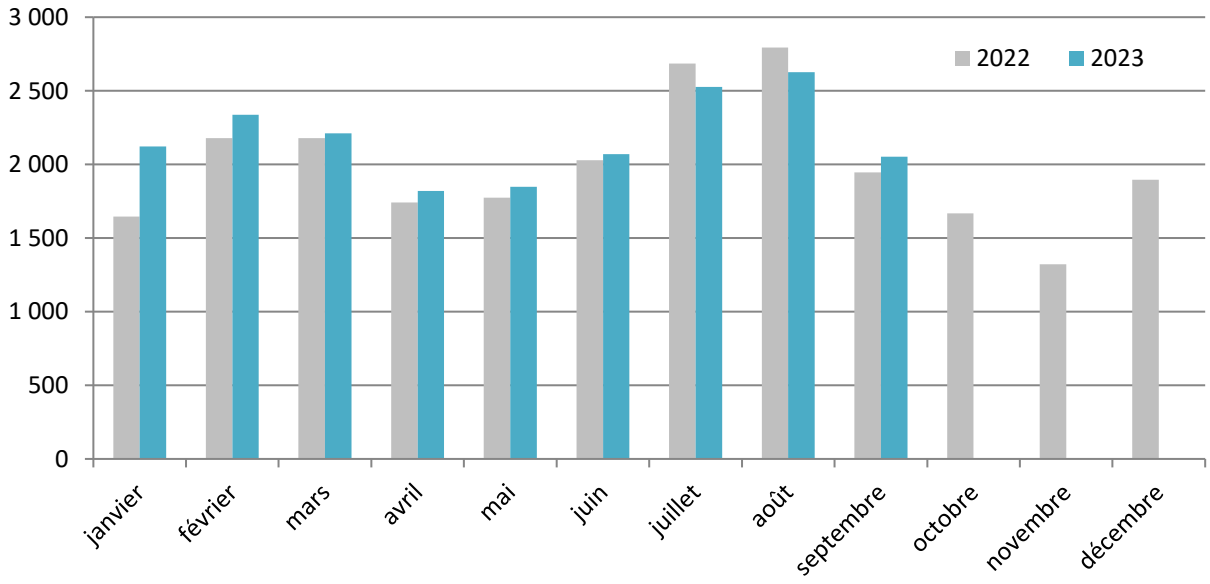

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Baisse des autorisations de logements neufs et des mises en chantiers

Entre octobre 2022 et fin septembre 2023, 51 330 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une baisse de 31 % par rapport à l'année précédente (contre -28 % au niveau national).
Les autorisations de logements baissent dans tous les départements : de -5,6 % dans la métropole de Lyon à -55,5 % dans l'Ain.

Sur la même période, 42 400 **logements ont été mis en chantier**, soit une baisse de près de 16 % par rapport à l'année précédente (-16,6 % au niveau national). Cette baisse concerne aussi bien les logements individuels que les logements collectifs. Les mises en chantier diminuent dans tous les départements à l'exception de la Loire (+1,5 %) et de la Savoie (où elles sont stables sur un an).

Concernant **les locaux neufs**, **les autorisations de construire** représentent environ 5,2 millions de m² entre début octobre 2022 et fin septembre 2023, soit une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente. **Le nombre de locaux commencés** diminue de 19,4 % sur un an. Il atteint environ 2,7 millions de m² sur la période.

La construction de logements neufs

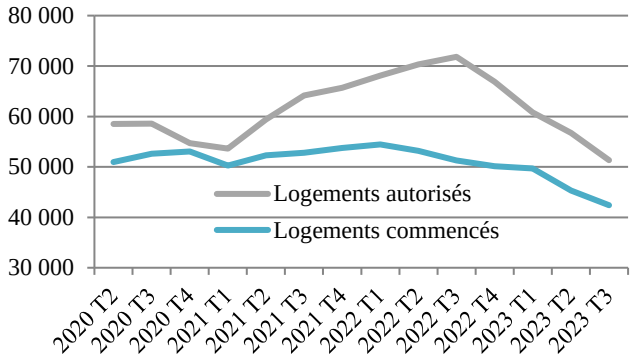

Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
Nombre de logements, estimation en date réelle

La construction de locaux neufs

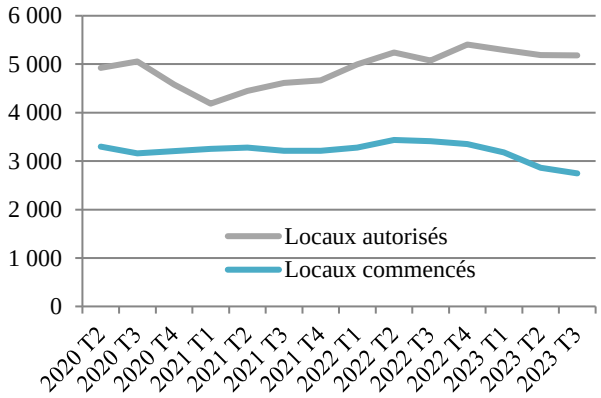

Source : SDES-DREAL, Sit@del2
Données annuelles glissantes brutes
En milliers de m², estimation en date de prise en compte

Emploi et chômage

Hausse de l'emploi salarié au 3e trimestre 2023

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'**emploi salarié** est en légère hausse **au 3e trimestre 2023.** Il augmente de 0,3 % (+ 9 000 emplois), contre +0,1 % au niveau national hors Mayotte. La région comptabilise environ 3 259 300 salariés. L'emploi salarié hors intérim augmente de 10 000 emplois, alors que l'emploi intérimaire baisse de 1 000 emplois (-1 %). L'emploi salarié progresse de 0,3 % aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

Sur un an, la région gagne environ 26 000 emplois salariés (+ 0,8 %, comme au niveau national).

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi salarié

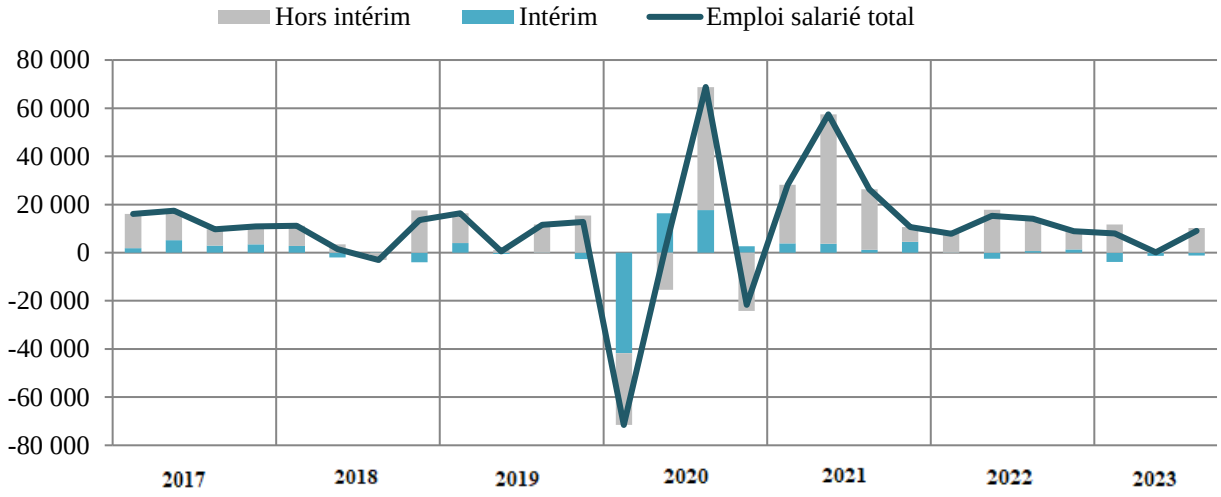

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee
Note de lecture : Au 3e trimestre 2023, l'emploi salarié total est en légère hausse d'environ 9 000 unités : + 10 000 emplois hors intérim, - 1 000 emplois intérimaires

.

Au **3e trimestre 2023**, l'emploi salarié augmente de 0,2 % dans l'**industrie** (+ 1 000 emplois). Il augmente en dehors de l'intérim (+ 2 200 emplois), alors que le nombre d'intérimaires est en baisse (- 1 200 emplois). Sur un an, l'emploi salarié dans l'industrie augmente de 0,8 %.

Les effectifs salariés dans la **construction** baissent par rapport au trimestre précédent et sur un an (respectivement -0,5 % et -1,5 %).

Le secteur **tertiaire marchand** augmente au 3e trimestre (+0,4 % ; + 5 800 emplois), porté par l'emploi hors intérim (+ 5 600 emplois). Sur un an, les effectifs augmentent de 1,2 %.

L'emploi salarié est également en hausse de 0,4 % dans le **tertiaire non marchand**. Il augmente de 0,6 % sur un an.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)

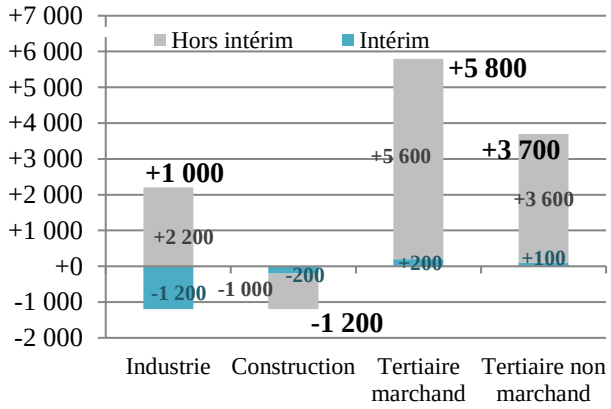

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee
Données CVS

Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/ hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2022 T3	2023 T2	2023 T3	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	24 400	25 600	25 300	-0,8%	4,0%	1,5%
Industrie	547 500	550 700	551 700	0,2%	0,8%	7,4%
Construction	222 400	220 300	219 100	-0,5%	-1,5%	8,8%
Tertiaire marchand	1 460 600	1 472 900	1 478 700	0,4%	1,2%	2,9%
Tertiaire non marchand	978 500	980 700	984 400	0,4%	0,6%	0,6%
Total régional	**3 233 300**	**3 250 200**	**3 259 300**	**0,3%**	**0,8%**	**3,4%**
Dont : Intérim	114 400	110 600	109 500	-1,0%	-4,3%	
Hors intérim	3 118 900	3 139 600	3 149 800	0,3%	1,0%	
Dont : Secteur privé	2 569 600	2 584 500	2 591 300	0,3%	0,8%	
Secteur public	663 700	665 700	667 900	0,3%	0,6%	
Total France (Hors Mayotte)	**26 831 600**	**27 002 000**	**27 038 600**	**0,1%**	**0,8%**	**3,1%**

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee
* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

Les déclarations préalables à l'embauche en baisse sur un an

Au 2e trimestre 2023, on dénombre environ 761 000 **déclarations préalables à l'embauche (DPAE)** hors intérim. Le volume de DPAE diminue de 0,8 % sur un an. Les CDI sont en baisse de 1,3 %, et les CDD de plus d'un mois de 3,7 %. *A contrario*, les CDD de moins d'un mois augmentent de 0,5 % sur un an. Au total, les intentions d'embauche concernent très majoritairement des CDD (81 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (60 %).

Les intentions d'embauche diminuent dans tous les secteurs : -3,2 % dans la construction, -2 % dans l'industrie et -0,3 % dans les services (qui totalisent 92 % des déclarations d'embauche).

Évolution annuelle du nombre de DPAE, par type de contrat (en %)

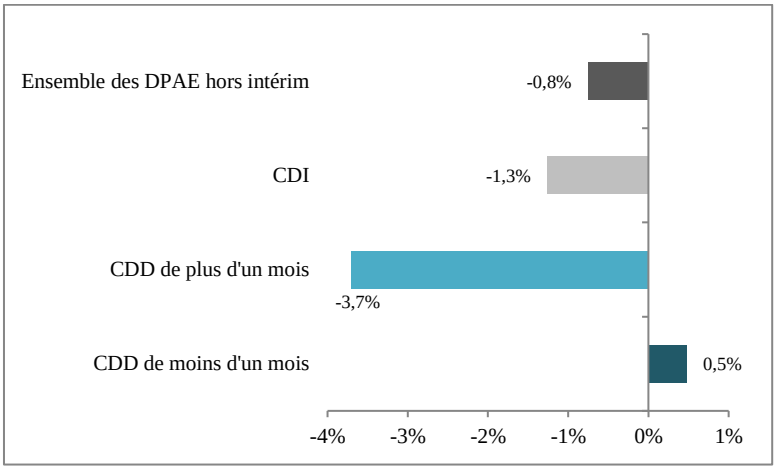

Répartition des DPAE par type de contrats

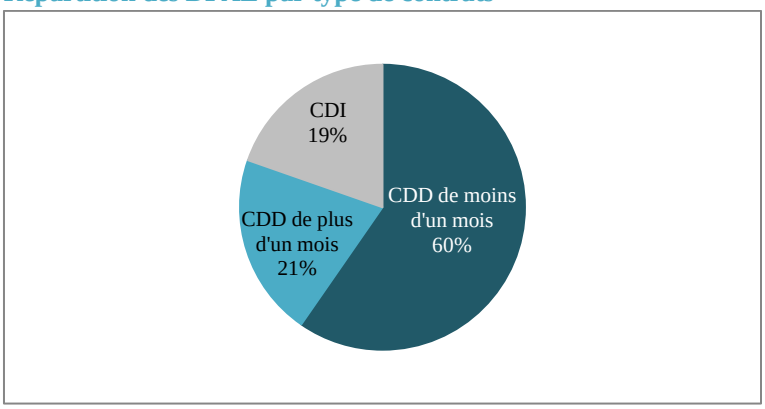

Source : Acoss/Urssaf
Données CVS – 2e trimestre 2023

Plus de 13 000 salariés concernés par l'activité partielle, chaque mois, au 4e trimestre 2022

Au 4e trimestre 2022, en Auvergne-Rhône-Alpes, 13 345 salariés bénéficieraient, en moyenne, chaque mois, de l'activité partielle, pour 1 130 475 heures indemnisées (selon des données en cours de consolidation, mises à disposition par l'ASP, la DARES et la DGEFP, issues du SI APART/DSN). En termes d'effectif concerné (11,8 % du total France entière), la région passe au 4e rang, après l'Ile-de-France (17,6 %), les Hauts-de-France (16 %), et le Grand-Est (12,5 %). Dans la région, le secteur « Industrie manufacturière, industries extractives et autres » concentre 71 % des effectifs des entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle en moyenne, chaque mois, au 4e trimestre 2022.

Contrairement aux précédentes données diffusées par la DARES le 22 mars 2023, les résultats par échelon géographique (région, département, etc.) ne sont plus disponibles pour les deux derniers trimestres estimés, et ce, faute de qualité statistique suffisante, dans un contexte de net reflux du recours au dispositif sur la période récente. Ils restent disponibles avec deux trimestres de recul.

Ruptures collectives : hausse sensible des RCC, des PSE et des autres licenciements économiques collectifs

En cumul **entre le 1er janvier et le 30 septembre 2023**, 3 949 suppressions d'emplois situés en Auvergne-Rhône-Alpes ont été annoncées, en début de procédure, dans le cadre de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) (plus de deux fois plus qu'un an auparavant) et 373 dans le cadre de ruptures conventionnelles collectives (RCC) (+ 72 % sur un an). Sur la même période, le nombre de licenciements économiques collectifs annoncés est en hausse : 3 296 dans le cadre de licenciements économiques collectifs (LICEC) de moins de 10 salariés (+ 44 % sur un an) et 1 809 dans le cadre de licenciements économiques collectifs de 10 salariés ou plus (+44 % sur un an). Tous ces licenciements n'ont pas encore été validés à ce stade.

Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de PSE pour les dossiers créés entre 2021 et 2023

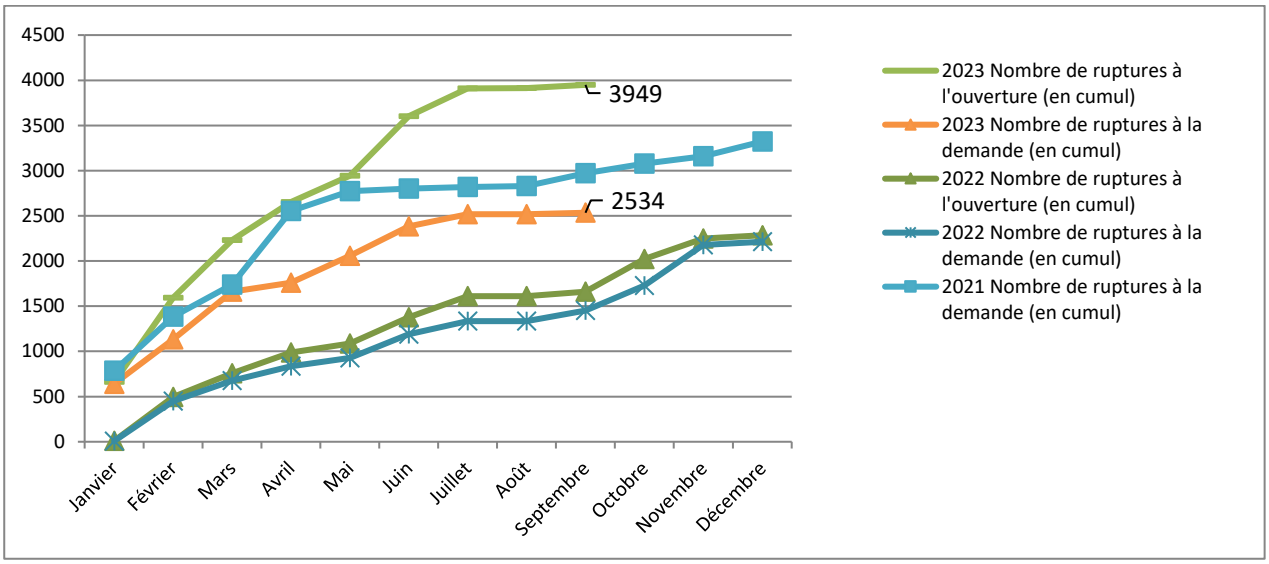

NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de RCC pour les dossiers créés entre 2021 et 2023

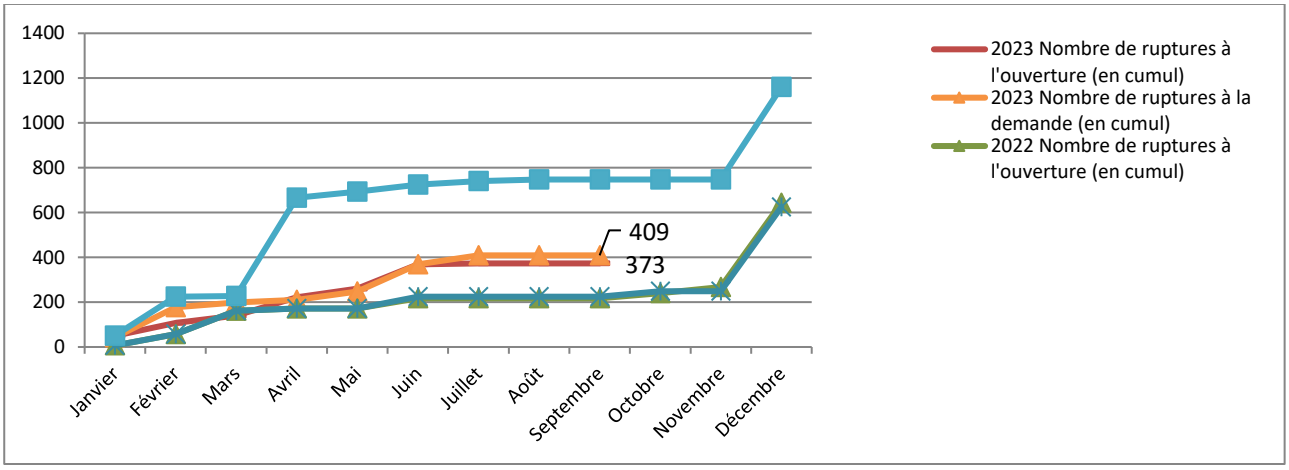

NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures notifiées dans le cadre de LICEC de moins de 10 salariés pour les dossiers créés entre 2021 et 2023

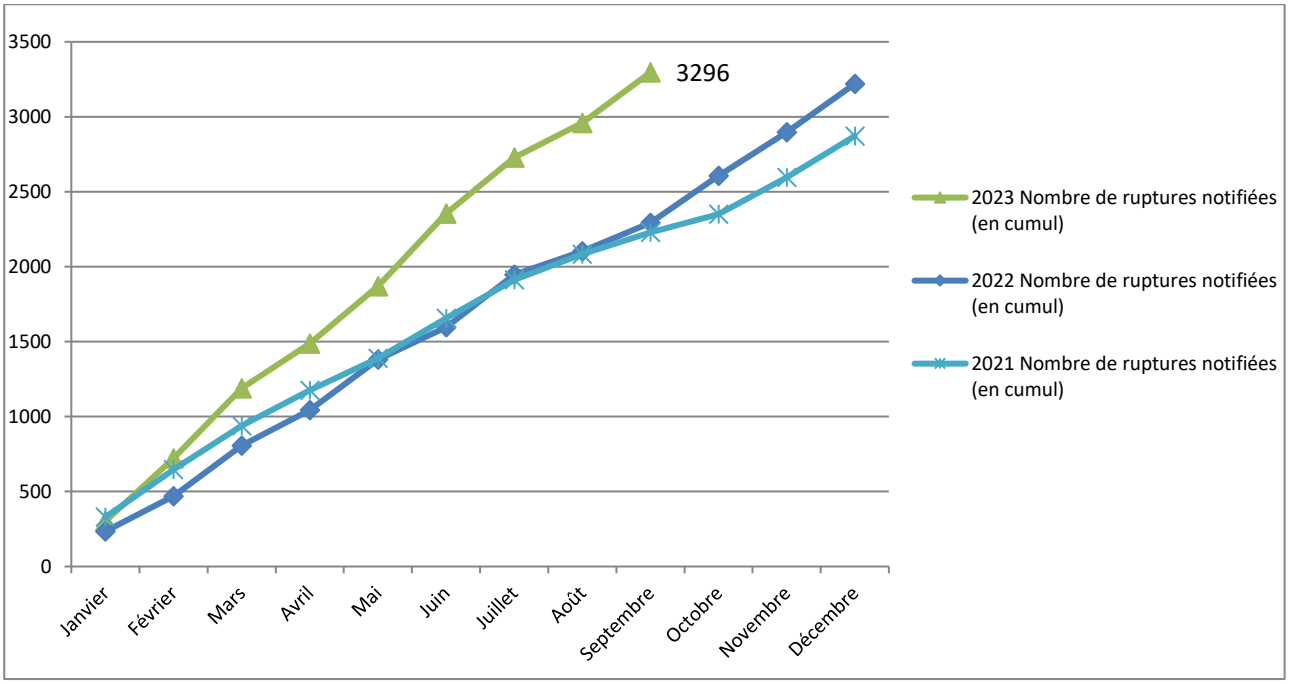

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures de contrats dans le cadre de LICEC de 10 salariés et plus pour les dossiers créés entre 2021 et 2023

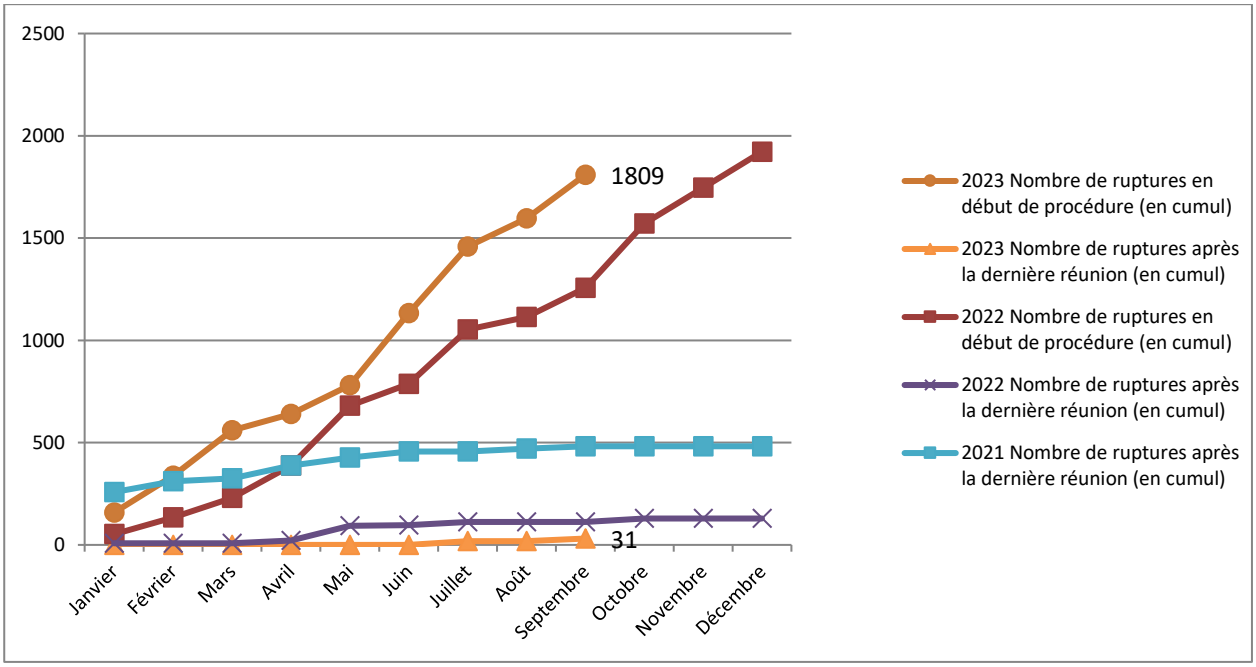

NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Définitions

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) : toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE : les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

-toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

-toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

Rupture conventionnelle collective (RCC) : toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

Les ruptures conventionnelles individuelles en forte hausse sur un an

Au 3e trimestre 2023, environ 16 200 **ruptures conventionnelles individuelles** de CDI ont été homologuées par la DREETS en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de près de 20 % par rapport au 3e trimestre 2022. Par ailleurs, ce trimestre, 0,6 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 0,6 % ont été jugées irrecevables.
Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées augmentent de 5 %.

Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées

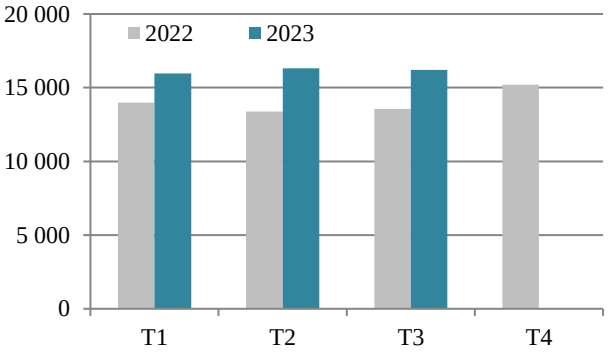

Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

Hausse du taux de chômage au 3e trimestre 2023

Au **3e trimestre 2023**, le **taux de chômage** de la région Auvergne-Rhône-Alpes est en hausse de 0,2 point, par rapport au trimestre précédent. Il s'établit à 6,4 %. Il reste inférieur de 0,8 point à celui de la France métropolitaine (7,2 % ; en hausse également de 0,2 point sur un trimestre). Avec la Corse, la région Auvergne-Rhône-Alpes se situe au 3e rang des régions présentant les taux les plus faibles de France métropolitaine, derrière les régions Pays-de-la-Loire (5,8 %) et Bretagne (6 %).
Sur un an, le taux de chômage augmente également de 0,2 point dans la région et en France métropolitaine.

Au niveau départemental, le taux de chômage s'échelonne de 4,3 % dans le Cantal à 8,1 % dans la Drôme et en Ardèche. Sur le trimestre, il est en hausse dans tous les départements.

Sur un an, le taux de chômage augmente dans tous les départements de la région.

Taux de chômage trimestriel (en %)

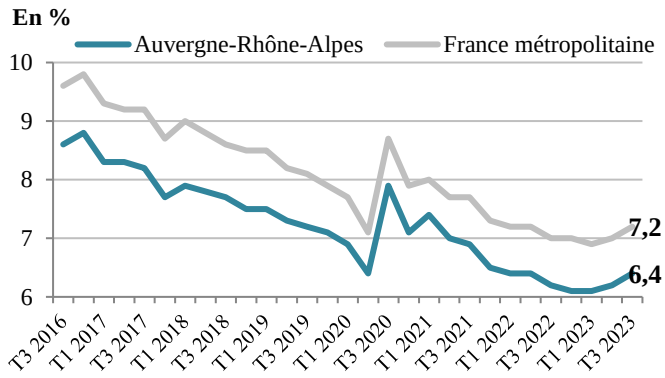

Taux de chômage départemental (en %)

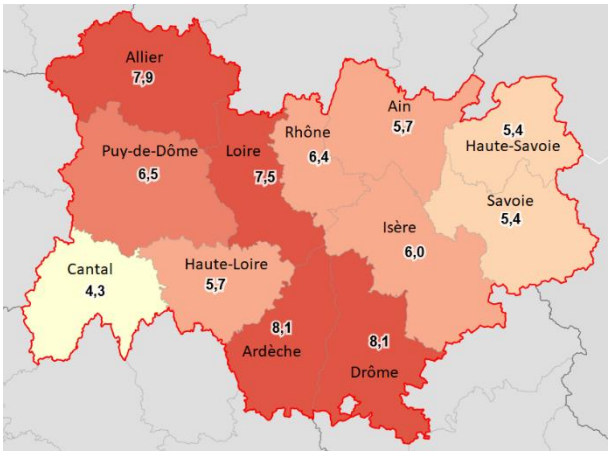

Source : Insee, taux de chômage localisés
Données CVS

Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.
La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi.
Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de Pôle emploi par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à Pôle emploi notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).
De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.
Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

La demande d'emploi en catégories ABC augmente au 3e trimestre 2023 mais baisse sur un an

Au **3e trimestre 2023**, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte en moyenne 589 240 demandeurs d'emploi en catégories ABC (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite ou sans activité, voir encadré). Ce chiffre est en hausse de 0,3 % **par rapport au 2e trimestre 2023**. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) augmente sur un trimestre (+1,6 %). Les catégories B et C (regroupées) diminuent de 1,2 %. Au 3e trimestre 2023, les catégories B et C représentent 46 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ABC, contre 46,7 % au trimestre précédent.

Sur un an, la demande d'emploi des catégories ABC baisse de 1,3 %. La catégorie A baisse de 2,6 %, alors que les catégories B et C regroupées augmentent de 0,2 %.

La demande d'emploi (catégories ABC) dans la région baisse davantage pour les femmes (- 2,1 %) que pour les hommes (- 0,5 %) par rapport au 3e trimestre 2022.

Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC des moins de 25 ans augmente de 1,3 %, celui des 25 à 49 ans baisse de 1,4 %, et celui des 50 ans et plus baisse de 2,4 %.

Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC

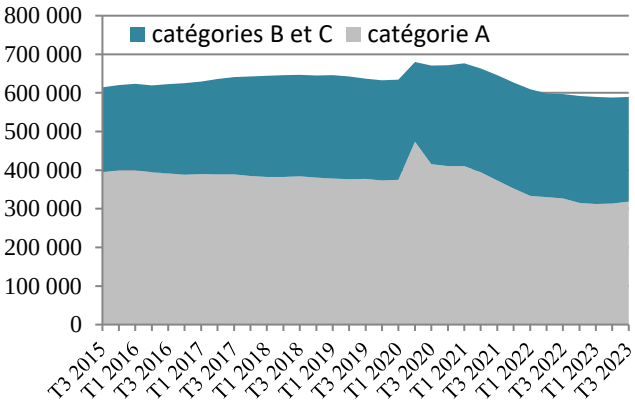

Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge

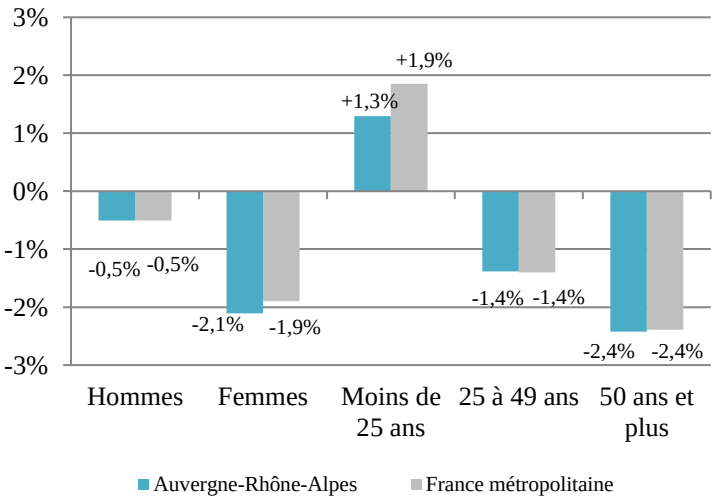

Source : Pôle emploi-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC inscrits depuis 1 an ou plus baisse de 7,1 % sur un an. La part des demandeurs d'emploi de longue durée est passée de 45,2 % au 3e trimestre 2022 à 42,6 % au 3e trimestre 2023. Au total, les demandeurs d'emploi de la région sont inscrits à Pôle Emploi depuis 567 jours en moyenne, soit 30 jours de moins qu'au 3e trimestre 2022.

Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)

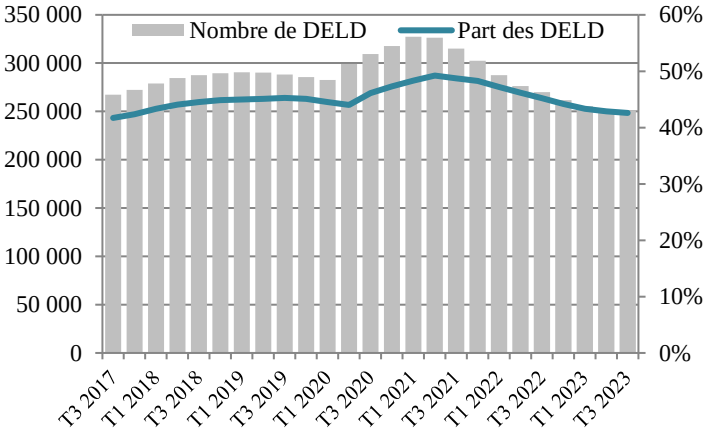

Lecture : Au T3 2023, on dénombre en moyenne 251 020 demandeurs d'emploi de catégorie ABC inscrits depuis plus d'un an, soit 42,6 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC.
Source : Pôle emploi-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi :

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi;

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

Prestations sociales

Baisse du nombre d'allocataires du RSA, de l'ASS sur un an et hausse des allocataires de la prime d'activité

Fin septembre 2023, on dénombre 153 610 allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** en Auvergne-Rhône-Alpes, en baisse de 2 % sur un an. Depuis le début de la crise sanitaire, le nombre d'allocataires du RSA avait augmenté considérablement pour atteindre un pic en octobre 2020.

Fin août 2023, on dénombre 15 806 bénéficiaires du contrat d'engagement jeune (CEJ), dispositif mis en place le 1er mars 2022, en remplacement de la **garantie jeunes.**

Fin août 2023, 23 520 personnes bénéficient de **l'allocation de solidarité spécifique (ASS)** dans la région, soit une baisse de 10,5 % par rapport à août 2022. Malgré un rebond en juillet 2021, la baisse se poursuit.

Fin septembre 2023, on dénombre 530 660 allocataires de la **prime d'activité** dans la région, soit une hausse de 0,7 % par rapport à septembre 2022.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)

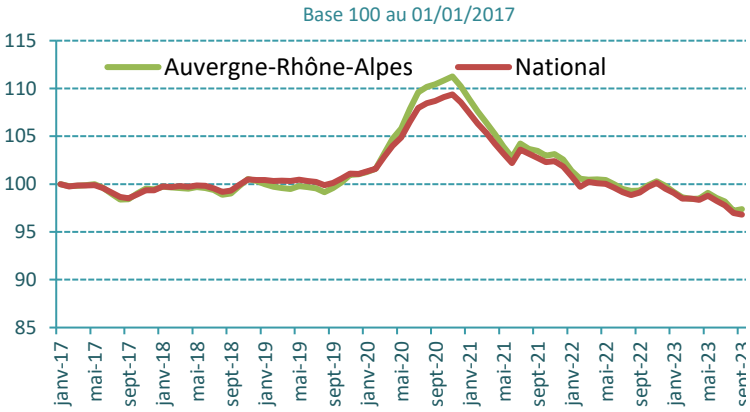

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataire de l'ASS

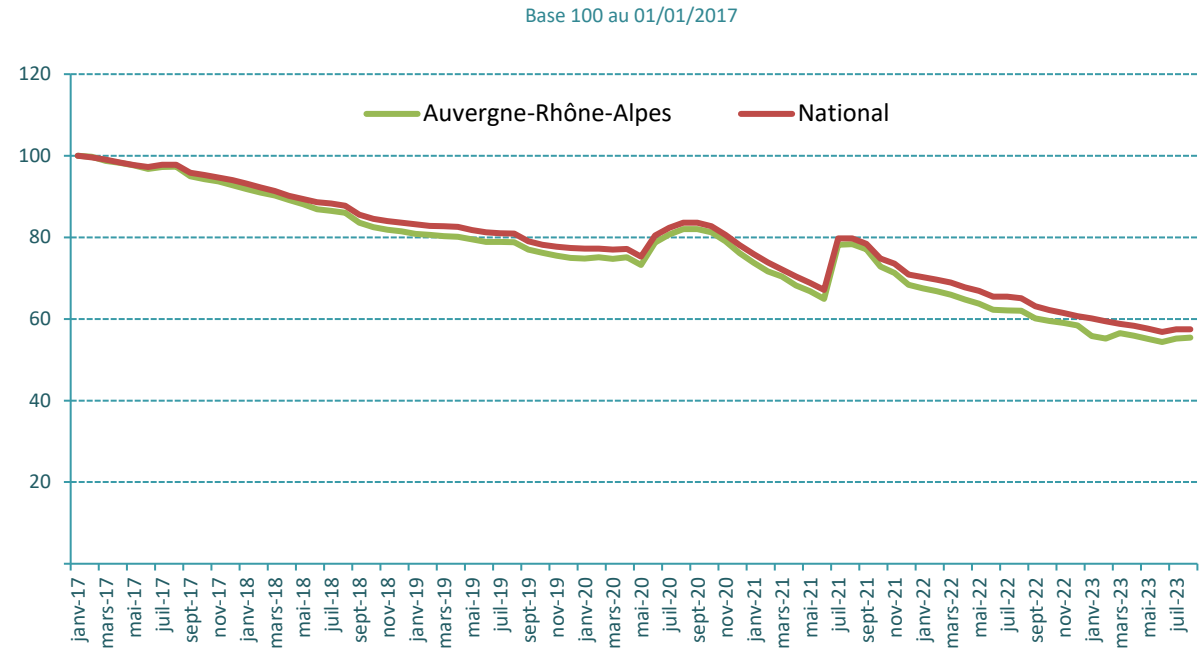

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires de la prime d'activité – tous régimes (Cnaf et MSA)

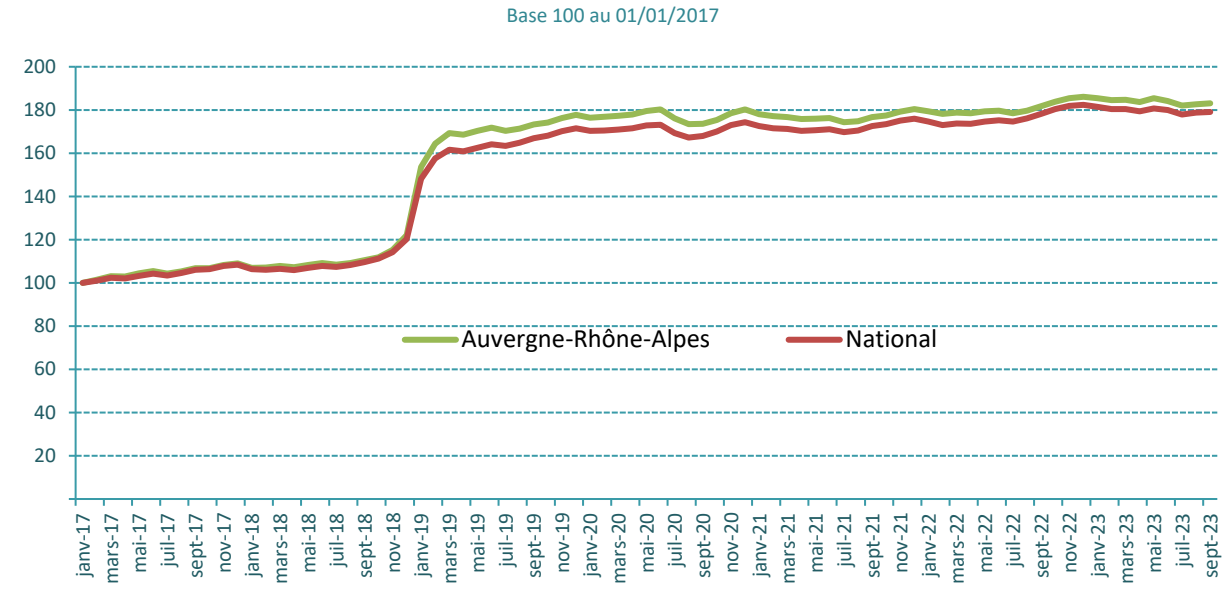

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Définitions

- Minima sociaux d'insertion

Le **revenu de solidarité active** (RSA) s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

- Autres prestations sociales

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

La **garantie jeunes** était un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvaient en situation de précarité. Il leur offrait, pendant douze mois, un accompagnement intensif assuré par une mission locale, ainsi qu'une allocation. Le 1er mars 2022, le dispositif **garantie jeunes** a été remplacé par le **contrat d'engagement jeune (CEJ)**. Il s'adresse sous certaines conditions aux **jeunes de 16 à 25 ans** et aux **personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées**. Ce contrat peut se traduire notamment par des **stages**, des **formations** et un **service civique**. Le but est **d'accéder à un emploi durable**.

Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS

Accessibles sur http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

Etudes :

Négociations et accords sur la rémunération en Auvergne-Rhône-Alpes - GRAFF Didier (DREETS ARA), novembre 2023

Les personnes en situation de handicap dans le Rhône - JAKSE Christine (DREETS ARA), juillet 2023

Les travailleurs pauvres en Auvergne-Rhône-Alpes – DECORME Hélène, LECROART Aude (INSEE) – en partenariat avec la DREETS ARA, juillet 2023

Panorama statistique 2022 - Cohésion sociale– coordination : GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), juin 2023

Les pratiques des comités sociaux et économiques d'Auvergne-Rhône-Alpes en matière de santé, sécurité et conditions de travail – GRAFF Didier, MEYER Pascale (DREETS ARA), mars 2023

L'évolution de l'apprentissage en Auvergne-Rhône-Alpes – SEON Martial (DREETS ARA), février 2023

Chômage, emploi et niveau de vie des personnes de 20 à 29 ans – GRAFF Didier (DREETS ARA), février 2023

Une insertion professionnelle des 16-29 ans très hétérogène, mais toujours fortement liée au diplôme – GAUTHAY Grégoire, PRIVAS Christophe (INSEE), en partenariat avec SEON Martial et JAKSE Christine (DREETS ARA), décembre 2022

Les librairies en Auvergne-Rhône-Alpes – SOUTOUL Fanny (DREETS ARA), décembre 2022

Les tensions sur le marché du travail en 2021 – OLKOWICZ Isabelle (Pôle emploi), VAN PUYMBROECK Cyrille (DREETS ARA), octobre 2022

Panorama statistique 2021 - Cohésion sociale– coordination : GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), juillet 2022

Chiffres clés :

Demande d'emploi régionale et départementale, 3e trimestre 2023, DREETS ARA –Pôle emploi, octobre 2023

Taux de chômage régional et départemental au 2e trimestre 2023 – DREETS ARA, octobre 2023

Emploi salarié régional et départemental au 2e trimestre 2023 – DREETS ARA, octobre 2023

Directrice de la publication : Isabelle NOTTER

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DREETS), avec la contribution de Sébastien CRESSOT (DRFiP), et des correspondants des cellules statistiques URSSAF

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03
Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Service communication DREETS -ARA
Copyright-MINEFI-©Gorodenkoff - stock.adobe.com
Copyright-MINEFI-©Nordreisender - stock.adobe.com
Copyright-MINEFI-©Catherine CLAVERY - stock.adobe.com

Internet : https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/

PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

URSSAF

FINANCES PUBLIQUES